

Corps des Architectes-Conseils de l'Etat

Philippe Madec, *président 2012*

Association pour l'Art Urbain _ Rencontre-débat avec la revue Urbanisme

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »

En 1950, le Corps des Architectes-Conseils de l'Etat naît de la seconde reconstruction européenne, après la Seconde Guerre Mondiale. Soixante ans plus tard, le monde dans lequel il pratique le conseil, change avec une profondeur sans égal depuis la révolution industrielle. L'environnement et l'économie emportent le social dans leurs crises, les lois en rendent compte (Grenelle I & II), les structures se transforment (Réformes des collectivités territoriales). Nous avons quitté le Modernisme. Une nouvelle reconstruction est à l'œuvre et nous anime.

Historiquement attachés à la qualité architecturale et à la qualité sociale, les conseils sont engagés dans le respect de l'environnement. Nourrie des lois Grenelle I & II, la nouvelle circulaire concernant leurs actions pour les ministères « de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie » et « de l'Egalité des territoires et du Logement », ouvre à des dimensions qui excèdent le seul local, municipal et départemental, et les inscrit dans la perspective territoriale.

L'ancienne conception de la montée dans les échelles de l'aménagement du territoire : le bâtiment, la parcelle, le quartier, la commune, la communauté de communes, etc. ne vaut plus que très partiellement. Cet emboîtement est emporté par toutes les dimensions transcalaires que le développement durable demande de prendre en compte. L'imbrication des échelles en appelle à réfléchir au niveau des territoires, et à apporter des réponses pertinentes aux réalités transversales touchant à l'écologie, la biodiversité, à l'énergie, à la mobilité et aux déplacements, c'est-à-dire s'assortissant des continuités naturelles. Les PLU et SCoTs intercommunaux instrumentent cette logique de continuité et d'échange, de partage et de solidarité, que les inter SCoTs et SCoTs régionaux porteront au mieux.

Il s'agit de concevoir un aménagement du territoire qui valorise, préserve, entretient ce qui reste de nature, c'est-à-dire toutes les expressions du vivant auxquelles l'homme appartient, même s'il en est l'expression la plus à même de se dénaturer, tous les échanges.

C'est dans ce contexte que les architectes-conseils de l'Etat élargissent leurs missions au niveau régional tout en restant au plus proche des territoires. Ils expliquent et défendent les grands chantiers nationaux auprès d'élus souvent démunis face à la forte nécessité d'évolution de l'aménagement des territoires que les lois signifient et instrumentent.

La maîtrise indispensable de l'étalement urbain, la recherche d'une économie de l'espace donc, conditionne la réussite des autres aspects de l'aménagement du territoire : qualité de vie sociale, équité territoriale, continuité biologique des trames vertes et bleues, protections des espèces et qualité des milieux habités, usage rationnel et économe de l'énergie, recours aux énergies renouvelables, développement des modes de déplacements doux, protection du domaine agricole, en règle générale protection de la ressource non renouvelable et développement des approches alternatives, etc.